

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Formation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 9h40 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 5 juin 2024 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance plénière du CFVE du 5 juin 2024 est **adopté à l'unanimité**.

2. Bilan du centre de santé diverses :

Le Docteur GUILLEMOT, Directeur du centre de santé, détaille le bilan du centre de santé.

Le docteur note une forte augmentation des consultations de médecine générale du centre de santé. Il fait également remarquer que 120 étudiants ont déjà utilisé le distributeur de produits d'hygiène.

- Monsieur Dorian PETIT, remercie le docteur pour sa présentation et met l'accent sur le fait qu'il n'y a qu'un PAEH à Maubeuge alors qu'il est convaincu qu'il y en a plus. Il aurait souhaité que le bilan soit présenté lors du Conseil du Centre de Santé. De plus, le budget n'est pas dépensé en totalité.

Le docteur lui répond qu'une réflexion a lieu pour avoir plus de temps de présence sur le campus de Maubeuge. Le centre de santé va regarder aux dépenses cette année.

- Madame Caroline VANPOUILLE souhaiterait savoir la marche à suivre en cas de tuberculose d'un étudiant ? Il existe un protocole, il faut avertir de suite le médecin du centre de santé qui prescrira un traitement 10 jours.
- Monsieur Bernard PITON demande comment prendre rendez-vous au centre de santé ? La prise de rendez-vous se fait soit par téléphone auprès du centre de santé, soit en ligne.

3. Vote sur la modification des statuts SHN :

Monsieur Sébastien MALAPEL, Directeur du service des sports, donne la parole à Mohamed OUSSEDRAT du service des sports qui fait lecture des modifications qui ont été apportées par rapport aux précédents statuts.

Monsieur Van OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie de l'Etudiant, demande à ce que soit rajouté dans le document, « prendre en charge les sportifs de haut niveau », les mots suivants : mettre en œuvre « **dans la mesure du possible** ». Cela a été demandé en Conseil des Etudes

INSA HdF par Monsieur PELLE.

Avec cette modification, les statuts SHN sont votés à **l'unanimité**.

4. Vote du DU coaching et préparation mentale :

Ce point est présenté par Monsieur Sébastien MALAPEL, Directeur du service des sports, qui fait l'analyse contextuelle des D.U en France. Il présente les enjeux de la préparation mentale ainsi que l'intérêt de ce D.U à l'UPHF. Ce D.U sera hébergé à l'IT2S, il est composé de 3 blocs de compétences : le bloc 1 est basé sur la méthode Target. Il fait ensuite lecture des MCC, du calendrier et présente les équipes pédagogiques.

34 étudiants ou stagiaires sont nécessaires pour obtenir le point d'équilibre financier et d'ouverture du DU, le coût de l'inscription est fixé à 2960€. LE DU doit être voté en Conseil d'Administration.

- Monsieur Dorian PETIT demande si ce D.U est accessible par bloc ou s'il faut passer les 3 blocs d'un coup ?

Monsieur Sébastien MALAPEL répond qu'une réflexion sur une déclinaison par bloc est à l'étude.

Le DU coaching et préparation mentale est adopté à **l'unanimité**.

5. Approbation des statuts de l' élu étudiant :

Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, fait lecture des statuts de l' élu étudiant. Les étudiants élus sont reconnus, ils ont droit à des aménagements et au remboursement de leurs frais de déplacement dans le cadre de leurs missions.

A la demande des élus, l'article 5 est modifié comme suit : « le Vice-Président Etudiant (VPE) est élu par le Conseil de la Recherche et le Conseil de la Formation et Vie Etudiante ».

Le point sur les statuts de l' élu étudiant est adopté, avec le changement apporté, à **l'unanimité**.

6. Approbation de la charte des contrats étudiants :

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente ce point et précise que : Peuvent bénéficier de ces emplois les étudiants en formation initiale inscrits à l'Université Polytechnique Hauts-de-France. L'université peut également recruter des étudiants inscrits dans un autre établissement si le besoin n'est pas satisfait en interne.

Il fait également lecture des modifications apportées : point sur les étudiants en contrat d'apprentissage (I.7), point V les obligations, chapitre 2 I) le recrutement.

Il est rappelé que **la durée du contrat constitue une durée maximale d'emploi exprimée en heures, elle ne constitue pas une obligation de l'établissement de proposer une activité de cette amplitude et que l'étudiant doit disposer d'un contrat pour débiter.**

La charte des contrats étudiants est adoptée à **l'unanimité**.

7. Vote du cadrage des appels à projets CVEC :

Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante, met l'accent sur les modifications apportées par rapport au dernier cadrage. Il faut noter une inflation des demandes, surtout lors des 2 dernières commissions CVEC.

Les fonds CVEC ne suffisent plus à couvrir toutes les demandes des appels à projets.

Un service pourra déposer au maximum 6 dossiers en fonction des montants demandés. Tout projet supérieur à 5 000 € devra faire l'objet d'un cofinancement.

Les représentants des étudiants font remarquer qu'un grand nombre d'étudiants ne savent pas à quoi sert la CVEC ? Une communication va être développée.

Le cadrage des appels à projets CVEC est adopté à l'unanimité.

8. Approbation de la politique d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés appliqués aux étudiants extracommunautaires 2025-2026 :

Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle formation et Vie Etudiante, présente ce point et rappelle le principe de la politique des droits différenciés (10% d'exonération possible par rapport aux étudiants s'acquittant des droits d'inscription).

2 critères sont mis en place pour l'exonération partielle (paiement des droits nationaux) :

- Les ressortissants des pays les moins avancés bénéficiant de l'Aide Publique au Développement (liste OCDE) + le Liban. Pour les ingénieurs s'ajoutent la Colombie, la Tunisie et le Vietnam.
- Exonération sur critère d'excellence pour les étudiants qui s'inscrivent en Master. L'étudiant peut prouver son excellence par tous moyens (notes, progression, classement...). La commission se réunit deux fois : mi-octobre et mi-novembre pour examiner les dossiers.

Les élus demandent sur quoi est basé le critère d'excellence ? Est-ce que 12/20 suffit ? Les critères ont été élargis mais ne permettent pas à un étudiant qui a 12/20 de moyenne de bénéficier de l'exonération partielle.

La politique d'exonération partielle 25-26 est adoptée à l'unanimité.

9. Vote du DU dynamiques responsables en santé

Ce point est présenté par Madame Isabelle Tilloy, responsable du Master MAE, elle met l'accent sur le fait que les établissements de santé font face à de nombreux enjeux en matière de RSE. Le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) a inscrit le Développement Durable (DD) et la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au cœur de son nouveau projet d'établissement 2024-2029.

Madame Isabelle TILLOY présente les objectifs de la formation et détaille le programme de formation ainsi que la soutenabilité financière.

- Monsieur Dorian PETIT fait une remarque sur le volume horaire qui est de 80h et les crédits associés.
- Monsieur Franck Barbier rappelle à Madame Tilloy qu'il avait identifié ce biais et qu'au sein des formations de l'UPHF hors BUT et Diplôme d'Ingénieur, 1 ECTS correspond à 9h de face à face étudiant. Par conséquent, l'attribution des ECTS dans le cadre de cette formation doit être revue à l'aulne de cette règle.

La répartition des crédits sera donc revue par Mme Tilloy.

Le DU dynamique responsable de santé est **adopté à l'unanimité** avec les modifications à apporter.

10. Règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'ISH :

Monsieur Frédéric ATTAL, Directeur de l'ISH, présente les MCCC de sa composante.

Suite aux discussions avec les conseillers, les articles suivants sont modifiés.

Pour l'approche par compétences, la phrase en vert p5 doit être supprimée.

Pour le règlement des examens de l'ISH, les modifications suivantes sont apportées :

- Article 2 est à maintenir après échanges
- Article 6 : 50% est à bouger après 1h30.
- Article 16 : « les vacataires » et non « chargés de TD »
- Article 27 : la date limite « de déclaration » à ajouter
- Article 42 : titre « section disciplinaire » à modifier

Le règlement des MCCC de l'ISH **est adopté à l'unanimité** avec les changements apportés.

11. Règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) et de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France (INSA HdF) :

M. Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France présente ce point.

Le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) et de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France (INSA HdF) est amendé :

- Dans le 5^{ème} paragraphe du chapitre relatif au principe généraux devient : « Les modalités de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance des étudiants et précisent la place respective des épreuves écrites et orales ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques, notamment des périodes en milieu professionnel ou

des projets conduits individuellement ou collectivement. Une prise en compte transversale ou interdisciplinaire des acquis de l'étudiant est possible. Dans ce cas, le contrôle est organisé de manière globalisée au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement ou de box organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences.

- Le chapitre sur la neutralisation devient : « La neutralisation permet d'exclure du calcul de la moyenne les matières pour lesquelles des cours n'ont pu être donnés, les évaluations se révèlent impossibles à organiser ou si elles introduisent une inégalité de traitement entre les étudiants. Si l'étudiant obtient la moyenne permettant de valider un semestre ou un bloc de compétence, les ECTS neutralisés sont acquis. La neutralisation d'un module, d'un enseignement, d'une box ou d'une ressource ne peut être effective qu'avec l'aval du directeur de la composante ou de l'établissement composante.

Le règlement UPHF et INSA HdF **est adopté à l'unanimité.**

12. Règlement de l'approche par compétence 1er cycle universitaire :

Monsieur Philippe CHAMPAGNE, Directeur des études de l'INSA, présente la notion de bloc de compétence et les modalités de validation.

- Des remarques sont faites sur la 2^{ème} chance : s'il y a échec à la box certificative, une 2^{ème} chance est à mettre en œuvre. Ce point est à ajouter.
- Autre remarque : le jury peut autoriser le doublement, ce n'est pas automatique.

Le Règlement de l'approche par compétence 1^{er} cycle universitaire **est adopté à l'unanimité.**

13. Vote des MCCC INSA HdF :

Monsieur Philippe CHAMPAGNE, Directeur des études de l'INSA présente rapidement ce point.

- Il est noté que dans le règlement master à l'article A, les Mathématiques Appliqués, le CASSAD a été oublié et doit être ajouté.

Les MCCC de l'INSA HdF sont **votées à l'unanimité.**

14. Vote des MCCC IUT :

Monsieur Philippe POLET, Directeur adjoint de l'IUT présente ce point et met en évidence les changements apportés aux MCCC en jaune dans le texte.

- Les conseillers demandent ce qui se passe pour un étudiant malade ?

Monsieur POLLET précise qu'il ne peut donc pas être évalué car absent.

Les MCCC de l'IUT sont **votées à l'unanimité.**

15. Vote des MCCC Modules d'ouverture et modules polytechniques :

Monsieur Olivier GOUY, Chargé de mission, MO/MP détaille ce point et précise une nouvelle répartition des modules en 3 blocs de compétences.

- Les conseillers souhaitent que des mails soient envoyés aux étudiants quand un module ferme.
- Les représentants étudiants font part des difficultés de certains étudiants pour les travaux de groupe quand ceux-ci ne font pas partie de la même formation.

Monsieur Olivier GOUY précise que le principe d'un MP est de mêler plusieurs domaines.

- Les représentants étudiants font également remonter les difficultés des étudiants à suivre un module en présentiel.

Il existe de nombreux modules asynchrones et les modules en présentiel ont des créneaux diversifiés.

- Il est demandé aux composantes de respecter les horaires des modules.

Les MCCC des Modules d'ouverture et modules polytechniques sont **adoptées à l'unanimité**.

16. Vote des MCCC L3P :

Ce point est présenté par Monsieur Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle formation et vie étudiante.

Monsieur Dorian PETIT demande de préciser ce qu'est un « reçu/collé » et un « collé/collé » dans le règlement L3P LAS.

Monsieur Dorian PETIT demande la suppression de la phrase sur le supplément au diplôme dans l'article 15 dans le règlement L3P car l'UPHF n'est pas en mesure d'en sortir actuellement.

Les MCCC de la L3P et L3P LAS sont votées **à l'unanimité** avec les modifications à apporter.

17. Questions diverses :

Pas de question

18. Bilan des 2 mandatures présenté par Mr BARBIER :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, dresse le bilan de ses 2 mandatures avec 53 CoFVU, les principaux événements de la loi ORE le 8 mars 2018 aux grands projets structurants (PRELUDE – EUNICE – EURO-TELL).

Il remercie le Président, les conseillers, la CAP, le PFVE et la communauté.

Il remercie vivement Dorothée CALLENS et Sophie RENARD.

Fin de la séance à 13h.

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et M. BOULEKBACHE, ATTAL

Collège 2 : Mme et MM SCOYEZ, COSTERMANS, GOUY, PETIT

Collège 3 : Mmes et MM. CHARLES, VANPOUILLE, PITON, PODSADNY

Collège 4 : Mmes et MM. CARRUESCO, DUJAK, BOURGOIS, PEILLEX

Membres de droit sans voix délibératives : M. BRICOUT

Invités sans voix délibératives : Mmes et MM CALLENS, LAUB, MAES, VAN OOST

Pouvoirs :

Mme RICHARDOT à M. GOUY

Mme MORIN à Mme BOULEKBACHE

M. FONTAINE à M. ATTAL

Fait à Valenciennes, le 11 juillet 2024.

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER